

Extrait du Association PREV-HERAULT

<http://www.prev-herault.org>

# Le quotidien Libération du 28 Juin 2005

- ACTUALITES - Du côté des médias -

Date de mise en ligne : mardi 28 juin 2005

## **Description :**

Environnement. Colère des écologistes face au pompage autorisé par le préfet.

Hérault : forage polémique d'une source

---

**Copyright © Association PREV-HERAULT**

**Tous droits réservés**

---

Engagé dans un bras de fer contre des écologistes locaux, le conseil général de l'Hérault vient de remporter une nouvelle manche. Vendredi, le préfet a donné son feu vert au démarrage de tests de pompage dans la grotte des Cent Fonts, une abondante nappe d'eau située à 100 m en sous-sol de la vallée de l'Hérault, dans un espace ultra-protégé et classé zone naturelle d'intérêt écologique pour la faune et la flore (Znieff).

Après avoir dénoncé les conséquences irréversibles des travaux de construction du forage sur des espèces de crustacés cavernicoles « rarissimes » (Libération du 20 décembre 2004), l'association des riverains s'appuyait sur le décret n° 93-743 de la loi sur l'eau pour espérer que le préfet impose au conseil général la production d'une étude d'impact - que les écologistes imaginent comme négative - avant le démarrage des tests de pompage. Mais face à un corpus de textes législatifs complexe, le préfet a tiré une analyse complètement opposée, considérant que de tels tests n'étaient soumis qu'à simple déclaration, assortie de prescriptions peu contraignantes.

Alors que les premiers pompages devraient intervenir dans quelques jours (pour durer jusqu'à la fin de l'été), les riverains doivent déposer cette semaine en référé une demande d'annulation de l'arrêté préfectoral. Le tribunal administratif de Montpellier devrait ensuite se prononcer d'ici à quinze jours.